



## **Macron n'a pas renoncé au « régime universel » : Retrait total de la contre-réforme des retraites !**

Montreuil, le 17 février 2023

Un amendement (n° 1961) à la contre-réforme Macron-Borne a été voté le 10 février 2023. Cet amendement, présenté par le député Renaissance Marc FERRACCI (avec l'avis favorable du gouvernement) réintroduit le régime universel, projet de réforme pourtant balayé par la mobilisation massive des salariés du privé, agents et fonctionnaires en 2019-2020.

Cet amendement, placé après l'article 1 sur la fin des régimes spéciaux, indique : « *Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au parlement un rapport sur la possibilité, les conditions et le calendrier de mise en œuvre d'un système universel de retraites faisant converger les différents régimes, et intégrant les paramètres prévus dans la présente loi.* »

Et l'exposé sommaire précise : « *Au-delà de cette réforme nécessaire, il faut rappeler que le système de retraite français repose sur une diversité de régime qui regroupe l'ensemble des travailleurs selon leur statut professionnel, et dont les modes de financement et les règles de calcul du montant des pensions sont disparates. (...) Ce système doit permettre d'atteindre un socle de règles communes par la convergence progressive des systèmes existants, tout en prenant en compte les spécificités inhérentes à chaque métier et à chaque parcours.* »

Si la loi Macron-Borne passe, ils iront encore plus loin dans la destruction de nos acquis, dont font partie le Code des pensions civiles et militaires, les 75% et le calcul de la pension sur les 6 derniers mois.

Rappelons qu'en 2019, au sujet du projet de loi du régime universel des retraites, la FNEC FP-FO avait calculé que les fonctionnaires perdraient de 5 % à 40 % sur leur montant de pension, selon les années de naissance, les âges pivots et le pourcentage de primes et indemnités.

Ce que confirme le ministre de la Fonction publique, Stanislas GUERINI, qui vient d'expliquer dans *Acteur publics* (13 février 2023), que : « *les systèmes de retraite du secteur privé et de la Fonction publique n'étaient pas prêts à la convergence. Cette convergence aurait fait des gagnants mais aussi des perdants. Des perdants assez importants, notamment chez ceux aux parts indemnitaires faibles, comme les enseignants.* » "Il faut faire les choses dans le bon ordre", ».

Nous allons faire les choses dans le bon ordre : pour les arrêter, nous allons monter d'un cran la mobilisation pour le retrait total de la contre-réforme Macron-Borne : non au recul de l'âge de départ, non à l'augmentation de la durée de cotisation, maintien de tous les régimes de retraites !

**Nous allons organiser la mise à l'arrêt du pays.**

**La FNEC FP-FO appelle l'ensemble des personnels à participer aux réunions et aux AG pour organiser la fermeture des écoles, des services et des établissements par la grève à partir du 7 mars.**